

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 25 NOVEMBRE 2024

MISE À DISPOSITION DES AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES,
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ORAPI INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



Le présent communiqué a été établi par la société ORAPI et est diffusé en application des dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet du présent communiqué, la procédure de retrait obligatoire prévue aux articles L. 433-4, II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF sera mise en œuvre et les actions ordinaires ORAPI qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à Groupe Paredes Orapi, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique de retrait.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 22 novembre 2024 relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société ORAPI initiée par Groupe Paredes Orapi (l'« **Offre** »), apposé le visa n°24-500 sur la note en réponse établie par la société ORAPI (la « **Note en Réponse** »).

L'Offre sera ouverte pour une période de 10 jours de négociation. Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de ORAPI ont été déposées auprès de l'AMF le 22 novembre 2024 et complètent la Note en Réponse établie par ORAPI.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'ORAPI, ainsi que la Note en Réponse visée par l'AMF, sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org/) et de ORAPI (<https://www.orapihygiene.fr/>). Elles peuvent être obtenues sans frais auprès de :

ORAPI

225, allée des Cèdres

01150 Saint-Vulbas

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public.

La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions.

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession de ce communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

ORAPI décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.